CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,........	13 Ocobre,
5 Février,........	28 Décembre.
20 Avril,........	13 Mars,
5 Juillet,........	28 Mai,
20 Septembre,........	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,........	28 Octobre,
20 Février,........	13 Janvier,
5 Mai,........	28 Mars,
20 Juillet,........	13 Juin.
5 Octobre,........	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,........	13 Novembre,
5 Mars,........	28 Janvier,
20 Mai,........	13 Avril,
5 Août,........	28 Juin,
20 Octobre,........	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,........	28 Novembre.
20 Mars,........	13 Février,
5 Juin,........	28 Avril,
20 Août,........	13 Juillet,
5 Novembre,........	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,........	13 Décembre
5 Avril,........	28 Février,
20 Juin,........	13 Mai,
5 Septembre,........	28 Juillet.
20 Novembre,........	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et a plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR MARSEILLE.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

JULES LE BLANC,
6 mars rue Royale, No. 13.

POUR TAMPICO,

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord demain, sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 100.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 180 tonneaux, s'adresser à

6 mars J. OGDEN & CO.

PASSAGE POUR LE HAVRE, 7 du courant,

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre JOHN A. ROBB, capitaine Bennett, partira le 7 du courant. Pour passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
5 mars rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 10.

POUR TAMPICO.

La goël. fine voilière BONITA, capit. Taylor, partira positivement jeudi prochain, 7 du courant. Pour frêt de quelques balles ou passage, s'adresser rue Royale, No. 104 à

6 mars TUYES & CO.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
22 fév rue Royale, No. 105.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick DR. FRANKLIN, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, *en face de la Douane*, ou à

19 fév THOMSON & GRANT.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière LAFAYETTE, capitaine Williams, qui a la plus grande partie de son chargement *allant à bord, sera promptement expédiée.* Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à

21 fév J. DUFART, rue Royale, No. 100.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets LOUISIANA, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
15 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A FRETER.—Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à HARRISSON, BROWN et C°.
15 fév. Rue Royale, N°. 117.

A FRETER—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

15 fév. HARRISSON, BROWN et Co.

A VENDRE.—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche *remarquable*, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

AVIS.—Après une absence de quelques mois dans une de nos villes, Mr. J. C. GARDETTE, Dentiste, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il vient de nouveau séjourner en cette ville et offre ses services aux personnes qui peuvent en avoir besoin. Mr. G. croit convenable de prévenir qu'il se propose d'adopter, pour l'exercice de sa profession, un plan différent de celui qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il a pris ses arrangemens en conséquence. Dorénavant il désire, autant que possible, faire toutes les opérations chez lui, rue Dauphine, No. 185, et ne se transporter au domicile des personnes qui ont besoin de ses services, qu'en cas de maladie ou autre cause semblable. Evidemment le malade est plus à son aise et l'opérateur plus certain du succès, quand l'opération se fait chez le dentiste où il a tout ce qu'il lui faut pour satisfaire aux détails d'une opération souvent délicate. [illegible] de séjourner plus constamment à la Nouvelle-Orléans ; il ajoutera qu'il est trop opposé au système général de charlatanerie mis en œuvre dans les [illegible] pour l'adopter même dans le sens le plus limité. Il se [illegible] que son domicile est rue Dauphine, [illegible] Toulouse et St. Pierre, où l'on peut le consulter [illegible] dans l'exercice de sa profession, de [illegible] heures de l'après-midi, et de 3 à 5.
2 mars—3

[illegible] CHIRAPS, convenable pour les marchés [illegible] 79,000 yards toile coton écrue 4/4 des manufactures, en débarquement du navire Hen[illegible], de Boston, à vendre par

LINCOLN et GREEN.

AVIS.
HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.
Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il *n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance* qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Dîner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Dîner,	0, 75

11 fév—13

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :	Pension,	pour 10 mois,	$300
	Demi-pension,	do.	200
	Externat,	do.	100
	Blanchissage,	do.(au choix des parens)	20
	Harpe, par trimestre		30
	Piano,	do.	21
	Chant,	do.	21
	Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise* ; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers *se paient séparément.*

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications.
25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se *propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.*

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal.* Les différentes compositions actuellement *employées pour polir* les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (où M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de *chimie, qui en font usage* et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun *dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés* avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront fortuellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une *grosse* boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3 25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI *marron depuis le* 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé HARRY, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, *et fruits à l'eau de vie,* (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
9 fév. No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J. MAGER.
jan 22

IL a été conduit à la geôle de police de la paroisse Jefferson, la négresse LORISE, se disant appartenir à *M. Sérisée, et le nègre* ROBERT, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geôle et d'*insertion.*

11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par
28 janv FOSTER & HUTTON

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses *du même,* rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO.
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES *soussignés* viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.
19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de *femmes, en déchargement et à* vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par
THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, *encanteur* pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, *sur un terrain situé* en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les *constructions* qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes *intéressées* de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière *publication* des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont ; à ce que les *dites hypothèques soient radiées et annulées.*

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

[L. S.]

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
G. EUSTIS,
14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, *shérif de* la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler *les 4 billets suivants,* savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert *ses sécurités,* et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert *ses sécurités.*

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.
A. B. ROMAN.
30 jan—30 Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

VENTE PAR LE MARSHAL.

J. Viosca contre Mlle. Olive.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable B. Bauregard, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 12 mars, à 4 heures au principal, un armoire, 4 tables, 4 miroirs, une douzaine de chaises saisies dans le procès ci-dessus.

2 mars. L. DAUNOY Marshall,

Cazeau contre D. Lt. Homoca.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Smith, juge associé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, *vendredi, 13 mars, à 4 heures, au principal,* un miroir, tables, chaises, etc., saisis dans le procès ci-dessus.

2 mars. L. DAUNOY, Marshall.

AVIS.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Arnold Jacobs, contre le bateau à vapeur POWHATAN, j'ai saisi le dit bateau vapeur Powhatan, et je cite toutes personnes intéressées de comparaître dans quinze jours, pour répondre à la réclama*tion du plaintif.* L. DAUNOY,
2 mars Marshal.

W. C. Charneck contre Chs. Fredericks

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 9 mars, à 4 heures, sur *les lieux,* rue St. Charles, derrière le théâtre américain, un petit appenti et une partie de bois de charpente, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 fév L. DAUNOY, marshal.

Melle. Toinette Destrée contre F. Egau.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, le 7 mars, à 4 heures, *au principal,* différent meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal.

Joaquin Viosca contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai *en vente, lundi,* 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal

Wm. Cotton contre Armand et Amélie Laboste, héritiers de Mélanie Drouet.

EN vertu d'un ordre de vente à *moi adressé* par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, Vendredi 8 Mars, à 4 heures, au principal, différens meubles saisis dans la demande ci-dessus.

21 fév. L. DAUNOY marshall.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, *juge associé de la* cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, *un terrain situé* dans la rue Condé entre les rues Ursulines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur ; saisi dans l'affaire ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshal.

Ezr. Clapp contre la goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars *prochain, rue de Chartres* et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fév.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. LAFAYE, au domicile de MM. *Dutour & Desbois,* rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse savoir :

Vins en barriques St.-Emilion, de 1822, 1825 et 1827 ; Lafitte 2me. crûs ; dito [illegible] de 1831, 1er. crû ; dito en caisses, dito St.-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires ; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité ; dito Graves sauternes, de 1825, dito ; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, *en pipes* ; idem vieille en barils ; Anisette surfine en paniers ; Champagnes Sceaux, &c. sees, 1ère. qualité; Eau de Cologne, Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures :—Vins St.-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure ; dito Canon, 1825, do. do.; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses ; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1827.

4 mars Pre. LAFAYE.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux, et Cavalier, de Marseille, à vendre par les soussignés :

30 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Brand ; 115 barriques vin, diverses qualités ; 200 caisses vin de Médoc ; 700 do. vin blanc en bouteilles et demi-bouteilles ; 50 barils vinaigre de vin blanc ; 2 barils fromage de Gruyère ; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Marseille, 200 caisses vin de Muscat ; 300 paniers huile d'olive, surfine ; 40 balles et 30 jarres amandes ; 300 milliers bouchons &c.

P. E. & O. SORBE,
2 mars rue Royale, No. 118.

EN débarquement du brick Marengo, de Liverpool, un assortiment complet de fayences, parmi lesquelles se trouvent des articles convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

En magasin, fayance fine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Verreries fines et communes; porcelaine française et anglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à filtrer. A vendre par Ve. ALARD,
2 mars Rue de la Levée No. 35.

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'*une* ignorée situés à l'encoignure des rues Conti et des Marais, près du canal; cette propriété acquerra bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 10,—les conditions seront libérales.
27 février

JUSTIN DUREL se disposant à partir pour France au mois d'avril prochain, donnera à fort bon compte, les marchandises ci après, Manteaux drap et Mérinos brodés et unis, indiennes françaises, Chally, Popeline, Satin, Crêpe, Plumes et Fleurs, et de jolie fausse bijouterie, &c. &c. De plus, il vient de recevoir une partie de vin de Champagne mousseux, première qualité, qu'il offre à des termes très-avantageux. S'adresser à son magasin, connu sous la raison Venor Ventoorn & co.; *rue Royale,* No. 156, vis-à vis la Banque Consolidée. 13 fév—15.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par J. Mager, aussi : en caisses, Gruau Larose, Champagne, Medoc, Frontignan do. 19 fév.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, *fabrique de Campbell;* 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité ; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique *en son art* à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fait toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 8 fév—1m

AVIS—Un célibataire, acclimaté, âgé de 40 ans, bachelier en philosophie et ex-régent de collège, demande à être précepteur. Versé dans la tenue des livres et correspondant en français et en anglais, il s'utiliserait plutôt en cette qualité. S'adresser au Rév. Manhaut, curé de l'Eglise des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans.
8 fév—1m.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN *débarquement* du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

AGENCE *générale* d'Everitt, pour propriétés foncières, rue St. Louis, No. 10.—Propriétés foncières de tout genre, achetées et vendues, louées, prises à bail ou échangées; *maisons ou parties de maisons,* magasins et parties de magasins loués ou pris à bail; esclaves achetés, vendus ou échangés; billets n'ayant pas cour achetés et vendus aux *termes les plus modérés.* On y achète aussi des monnaies d'or et d'argent de tout genre. 21 fév

LE soussigné ayant été nommé par son Excellence le gouverneur et l'Hon. Sénat de cet Etat, Notaire Public, *pour cette ville et paroisse,* vient d'ouvrir son bureau dans le même local que celui de Wm. Boswell, rue Conti No. 25, entre les rues de la Levée et Chartres où on le trouvera dans le courant de la journée entièrement livré à sa profession.

20 fév—6 CHARLES DE ARMAS.

PARTIE marronne de chez la soussignée, le 17 courant, la mulâtresse LUCILE, âgée de 20 à 22 ans, actuellement enceinte d'environ 7 ou 8 mois. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la conduira en prison, ou chez la soussignée.

Vve. RAMON OTERO,
Rue Moreau entre la rue des Français et le chemin à coulisses. 1 mars—4

RECEMMENT reçu.—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boîtes, nouvellement reçus et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 21. De plus, vingt damejeannes Sirop de Limon, excellentes Liqueurs en caisses, Sirops assortis, Anisette de Bordeaux, Amandes amères, Sucre de la Havane, Dragées assorties, par caisses de 30 liv. et plusieurs autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à bon compte.
26 fév

A LOUER.—*Une résidence d'été, derrière la presse* du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à

22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

ON désire acheter immédiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à

MEDELICE THOMAS,
25 fév *rue de la Levée, No.* 77

A VENDRE.—Deux Billards avec leurs accessoires. S'adresser à

25 fév MEDELICE THOMAS.

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de *marchandises* sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par HARRISON, BROWN & CO,
25 fév rue Royale, No. 117.

CIRE BLANCHE—20 caisses de première qualité; 18 malles de parfumerie de première qualité nouvellement importées, *garancé*; *camphre de France,* 360 livres de 1re. qualité; corde d'emballage, 500 ronds; pierres à filtre, 150 des meilleurs choix, à vendre par

26 fév HARRISON, BROWN & Co, *rue Royale,* no. 117

RECU *par le navire* Boreas, du Havre de Grace, un superbe assortiment de pots-à-fleurs, qui avec son premier assortiment de cet article, de pendules et de joaillerie, reçu par l'Ohio, de *Philadelphie,* lui permet de fournir à ses amis et au public aussi bien qu'aucun autre établissement de cette ville, tant en qualité et élégance que pour le prix.

Aussi : 50 m cigarres de Campêche, de bonne qualité.
26 fév LOUIS MUH.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N. Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge. *J. F. C. Crapon contre ses créanciers.*—La cession de biens du *pétitionnaire, ayant été* acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers de l'insolvable, aura lieu au bureau de Hugues Pédesclaux, *not. pub.,* le 12 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps procéder contre sa personne et ses biens seront suspendues. Par ordre de la Cour.

1 mars—3 F. BUISSON, Dép. Gre.

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Médoc en surfleur ; vin de Bordeaux, en barriques ; vin blanc de Graves vieux, en tierçons de 35 gallons; do. en tierçons de 30 gallons, vieux Sauterne ; vin en caisses de 12 bouteilles, en très-supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux, medoc do; do. de Pauillac, Médoc rouge; do. de St. Estèphe Médoc; vin de *Champagne en paniers* de 12 bouteilles; liqueur fine aux larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers; bouchons pour bouteilles en sacs d'un millier, et de 500; *trois caisses de peignes de* cornes à ratapez, assortis; un modèle complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux ; 9 bâlles de [illegible] de Bretagne française, *large et étroite,* déposés dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback.

25 fév J. B. LABATUT.

VOITURES.—*Reçues par le Louisville,* d'Amérique, de Newark et autres arrivages. 8 cabs, 2 barouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment *complet de voitures de tout genre* et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez W. WALTON,
16 fév *Rue de la Douane No.* 12

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qu'il fera en mesure de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.

PRE. LEMOINE,
Rue Conti, *No.* 52, *attenant à la Banque d'Orléans.*
14 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzgerald, et à toutes autres personnes *que cela peut* concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de [illegible], ne serait point homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

22 fév J. P. P. JOHNSON, régistre.

CIGARRES.—300 demi-caisses cigares assortis, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,
22 fév rue Royale, No. 117.

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
22 fév rue Royale, No. 117.

A VENDRE—une belle PROPRIETE située [illegible] M. [illegible] à l'encoignure des Casernes et Remparts. S'adresser à DAVID OLIVIER,
11 fév—6 Rue Conti, No. [illegible]

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPARÉES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 mars—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 dos. do. Pomard, de. 50 barils de vin de Bordeaux, *en vente chez*

JULES LEBLANC,
6 fév No. 103, rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure reçu par le Boreas, du Havre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne constant un Aya[illegible] ché 1825, [illegible] 1825, de la marque de Jacquesson et fils. E. JOHNS & CO.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Conti et de la Commune. 18 fév.

CALLIGRAPHIE.

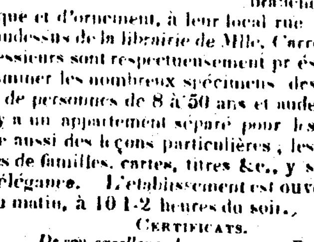

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 18, audessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité *sur tous ceux que je connais.* M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès de ses élèves.*

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. Roman.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après *le système de Carstair,* nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides,* si non *sans exemple,* qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles *pratiquées jusqu'ici. Si une écriture lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Macnbaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

John C. Young,
25 jan Président du Collège Central (Kent.)

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co.

THOMAS TOBY.
Nou-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—[illegible]

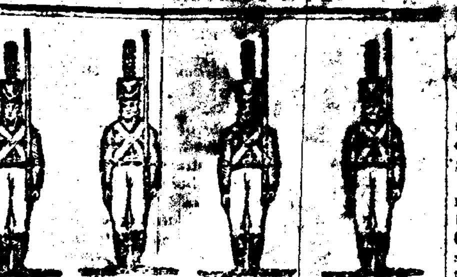

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon prendra les armes dimanche, 10 de mars, à 6 heures du *matin, équipement complet,* sac sur le dos avec déjeûner, bretelle au fusil, uniforme d'hiver.

Le départ est fixé à 6½ heures, sans retard, pour aller prendre position.

5 mars Par ordre, U. DUREL Adjudant-Major

SAPEURS-PONTONNIERS D'ORLEANS,
ATTENTION !

LA compagnie prendra les armes dimanche, le 10 mars, à 6 heures précises du matin, en grande tenue; veste et pantalon bleus, sac à dos avec déjeûner.

Par ordre du capitaine.
5 mars HENRY DEPRE, sergent-major.

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION !!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 *courant,* à 6 heures du matin, l'appel se fera à 6½ heures précises, équipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine,
6 mars T. BLOIS, sergent-major.

CHASSEURS A PIEDS D'ORLEANS,

LA compagnie prendra les armes dimanche, 10 de mars, à 6 1-2 heures précises du matin, uniforme complet, tenue d'hiver. ☞ *Les membres sont priés de ne* pas manquer à cette revue. Par ordre du capitaine,

7 mars V. GOUY, sergent-major.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Jeudi, 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, *pour compte* de la succession de feu Hypolite Signoret, les esclaves suivans, savoir : un nègre nommé BILL, âgé d'environ 13 ans, et JOHN, âgé d'environ 20 ans.

Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit *en billets* endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 6 fév

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistre des Testaments*—Jeudi, 7 mars 1833, *à midi,* j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wilhem H. Ireland, les esclaves suivans savoir :

HAYES alias Tom, nègre âgé d'environ 18 ans.
GEORGE, nègre âgé d'environ 16 ans.
TOM alias Thomas âgé d'environ 13 ans.

Conditions—1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 6 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazar Dusuau.—Mardi, 26 mars *prochain,* et les jours suivants, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de feu Balthazar Dusuau, située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la Nelle-Orléans, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, [illegible] de la dite succession.

1°. UNE HABITATION située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant perpendiculairement [illegible] arpents et vingt-six toises de face au dit fleuve, et les lignes fermantes de 13 degrés 12 minutes et trente secondes, sur une profondeur de quarante arpents, bornée d'un coté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co, et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

[illegible] cinquante arpents de terre de la propriété située en partie derrière la dite habitation et en partie derrière celle de M. Jh. Dusuau.

2°. 92 ESCLAVES DES DEUX SEXES, au nombre desquels se trouvent des esclaves d'un grand talent tels que raffineurs, [illegible], charretiers, domestiques, blanchisseuses, cuisinières, &a. &a. savoir :

LUNDI, âgé de [illegible] ans; DOMINIQUE, de 30 ans; DIMANCHE, de 35; HENRY, de 38; FRANÇOIS, de 50; GABRIEL, de 38; JACQUES, de 50; JEAN, de 40; LAURENT DEBOULE, de 20; GAIDE, de 35; COLAS, de 45; MAGLOIRE, de 70; TONNY, de [illegible]; FIGARO, de [illegible]; GABRIEL, de [illegible]; JOHN NELSON, de [illegible]; JOSEPH, de [illegible]; LAURENT, de [illegible]; AUGUSTE, de 5; FRANÇOIS MULATRE, de [illegible]; VALERE, de [illegible]; VALENTIN, de [illegible]; JANVIER, de [illegible]; AUGUSTE, de [illegible]; JOHN BULL, de [illegible]; MICHEL, de 22; PARIS, de [illegible]; FRANÇOIS, de 48; MICHEL, de 2; VALERY, de [illegible]; PANQUE, de 21; BASILE, de 23; [illegible]; BARTHELEMY, de [illegible]; LAPIN, de [illegible]; CELESTIN, de [illegible]; JOHN, de [illegible]; PETER, de [illegible]; ABRAHAM, de 2; BILLY, de 20; B. SAM, de [illegible]; BEN, de [illegible]; CHENEAU, de 40; SALOMON, de [illegible]; NANETTE, [illegible] avec ses enfans, savoir VIRGINIE, de 7; [illegible] LOUISE, de 4 ans; MANETTE, de 2 [illegible]; SERAPHINE, de 6 mois; ELEONORE, de [illegible]; MARIE, de 18, avec ses enfans [illegible]; COFFY, [illegible]; PHILIPPE, de 5; CELESTINE, de [illegible]; MARGUERITE, de 25 [illegible]; ROSETTE, [illegible]; VINCENT, de 5; SOPHIE, de [illegible]; PRUDENCE, de [illegible]; MARIANNE, de [illegible]; TINETTE, de 50; VICTORINE, de 5; SUZANNE, de 3 [illegible] ANTOINE, de 7; GERTRUDE, de 29 et son enfant nommé [illegible]; HENRIETTE, de 15 et ses enfans nommés BABI, de 7; REGIS, de [illegible]; PAULINE, de [illegible] et ses enfans nommés JEANNETTE, de 7; VIRGINIE, de 3 et JOE, de [illegible] mois; JOSEPHINE, de 3[illegible] et son enfant FRANÇOIS, de 1; CAROLINE, de 25 et son enfant [illegible]; MARIE-THERESE, de 12; MARICA, [illegible] et son enfant [illegible]; AJOUA, de 50; ANTOINE, de 75; JEAN-LOUIS, de [illegible]; ALEXIS, [illegible]; BIRORE, de [illegible]; AZENOON, de [illegible]; BASTIEN, de [illegible]; NARCISSE, de 10; POUPONNE, [illegible]; BEN, de [illegible]; ANDERSON, de 15 mois; CATICHE, [illegible]; ARSENE, de 18.

3°. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &a.

Aussi—Trente ACTIONS de la Banque de la Louisiane, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont : L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; *et pour les effets mobiliers,* audessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.

20 fév—10,3ps (Signé) J. M. HARANG, juge.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.
Rue de Chartres, No. 182, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant à partir pour Paris, vendra à des prix très modérés, les articles suivans : un joli assortiment de lithographies, sujets d'histoire, batailles, *portraits,* paysages, carricatures et principes de dessin ; un do. de librairie, moderne, mémoires et *romans*; un do. de bijouterie en or, montres Lépine, boutons, &c.; un do de *bijouterie dorée, et pour deuil* ; un do. de parfumerie superfine, crème d'amande, pâte d'amande, huile florale, eau de fleur d'orange, &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, *rasoirs et poignards*; un do. de jeux de volans, damier, dominos et loto; un do. de brosses pour habit, à tête, à dents, à ongles, &c.; un do articles de bureaux, papiers *français, plumes en métal, cire à cacheter,* crayons, &a.; un do. de porte-feuilles, bretelles, miroirs à barbe, cravatte, cordons de sûreté, ombrelles, nécessaires et un grand nom de jolis objets de fantaisie. 16 fév.

L'ANACONDA,

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de *Java, plus gros après l'Anaconda,* et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Le*vée—l'entrée est dans la rue Jefferson.*

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 26 fév—1m

513 SACS de café 1re. qualité, en débarquement du brick Leo, de la Havane
2 balles de couvertures de Granier.
45 paniers de vin de Champagne, 20 boites do. do.
55 boites de Léoville vin rouge de Dessert, à vendre par
18 fév T. NICOLET & CO.

VENTES [illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le 20 mars prochain *à midi précis, d'ordre de la Cour du Premier district,* et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vives, les propriétés ci-dessous désignées, *abandonnées par lui à ses créanciers.*

1o. UN EMPLACEMENT situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 258, formant l'encoignure de la *place* Washington et mesurant 60 pieds de face sur la rue des Grands Hommes et cent pieds sur celle des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. UN TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent dessus, situé rue Dauphine entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant trente *quatre pieds de face, sur soixante* de profondeur, borné d'un coté par la propriété de Mme. Ve. Cornu, et de l'autre par celle de Suzanne Borée.

3o. Deux négresses, l'une nommée Suckney, âgée de 45 à 50 ans, et l'autre nommée Marie Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions :—moitié comptant et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 fév.

Terrains des rues St. Charles & Girod.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu Samedi, 9 mars prochain, à midi, au café de la Bourse, un terrain *de grande valeur* avec les constructions qui sont dessus, situé au coin des rues St. Charles et Girod; le terrain a 120 pieds de face sur la rue St. Charles et 160 pieds de *face sur la rue Girod,* (mesure française), les bâtisses qui sont dessus consistent en deux maisons en briques neuves, et une maison en bois, ayant face sur la rue St. Charles, le *terrain sera divisé* en 6 lots, conformément au plan qui sera exposé au café de la Bourse, dans peu de jours et auquel on réfère les personnes qui désirent acheter, pour une description plus détaillée de la propriété.

Conditions : 1-4 comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 26 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la Bourse, jeudi, 14 mars prochain, les esclaves suivans, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir :

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.
ARCHY âgé de 17 ans, do do.
WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.
MELISSA, âgée de 12 ans ou s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
4 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété *suivante dépendant* de la succession de feu Balthazar Dusuau, savoir :

1°. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, *entre* Ursulines et Hôpital, ayant 34 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. DEUX TERRAINS *situés au faubourg* Lacourse, rue Tchoupitoulas, [illegible] Vieille Levée, dans [illegible] No. 9, dont l'on fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 7 pieds de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 6 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parce qu'il traverse en ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue [illegible] de la Nelle. Orléans fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de De Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. James et Dumaine, ilet No. 17, désigné par le No 2, et ayant 60 pieds *de face* sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 27 fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu *lundi,* 11 *mars prochain,* à la Bourse Hewlett, pour dissoudre une société.

1°. Une HABITATION à ble en sucrerie située dans la paroisse Assomption, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ cinq lieues et demie du fleuve Mississipi, ayant 14 *arpents de face* plus ou moins au dit bayou, sur la profondeur de 40 arpents, bornée à sa partie supérieure par M. Jean Arbonneaux et à sa partie inférieure par M. Jean-Louis Chatelle, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir : une sucrerie avec moulin en fer, cabanes à nègres, un hôpital, le tout en très bon état, maison de maître &c., de *cette habitation sont exceptés* deux arpents de terre de sa partie qui appartient à Ferdinand Streck, ou ses ayant cause, qui a aussi cédé ses héritiers, ou ayans cause, le droit de prendre sur les terres en friche de la dite habitation ce qui lui faut de bois nécessaire à l'amélioration des dits deux arpents de terre, et au chauffage de ceux qui y habiteront.

2°. 30 ESCLAVES, dont plusieurs à talents, tels que tonneliers, charretiers &c. Le commandeur est un des meilleurs qu'il y ait dans l'état.

Aussi : 38 actions de l'Association Consolidée avisées sur cette habitation.

Conditions : L'habitation et les actions seront vendues ensemble à des conditions avantageuses qui seront connues au moment de la vente.

Les esclaves seront vendus séparément, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell, not. pub.

N. B. On pourra traiter à l'amiable avant la vente, en s'adressant à M. Cordon Junca[illegible], sur les lieux.

13 fév—9, ps.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café Hewlett, *samedi,* 22 *mars, à midi,* pour compte de la succession de feu Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant [illegible] pieds de face sur la rue *Polymnie,* et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 fév

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA *vendu* le 20 mars prochain à midi à la bourse de M. Hewlett, les esclaves suivans, savoir Catherine, négresse créole, âgée de 30 ans, excellente cuisinière 2 blanchisseuse; Augustine, négresse créole, âgée de 5 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse; Clarice, négresse créole, âgée de quinze ans, bonne domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse; Gustin, nègre créole, âgé de quinze ans, bon domestique et un peu jardinier. Louis, bon nègre de champ et de jardin et depuis 15 ans dans le pays.

Tous ces esclaves sont garantis excellens et ne sont vendus *que parce que* le propriétaire se trouve forcé de le faire pour rendre compte à un mineur.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à *douze* mois en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux, notaire aux frais des acquéreurs. 28 fév. 15

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Howard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit :

400	barriques vin rouge, étampées Bethfort, Ponset et Grousset de Granier.
59	demi barriques do. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.
311	paniers huile, grandes bouteilles.
100	demi paniers do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.
100	caisses vermicelli et macaroni.
10	caisses fromages têtes de mort.
30	balles amandes à la dame.
1	caisse de marons rotis.
309	paniers de bouteilles vides.
25	balles bouchons mi-longs 30m. chaque.
5	do. do. à damejeanne.

Les articles ci-dessus ont été choisis avec soin et sont garantis pour être de la *première qualité.*

CARRIERE & BORDUZAT,
19 fév. rue St. Louis, No. 11.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER,
7-25 fév rue du Camp, No. 16

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux, s'adresser à
20 fév THEOD. NICOLET & CO.

CATOLICON VEGETAL DE W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques, la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de platre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez
JAMES KAIN, & STROUD,
18 fév rue Bienville, No. 50.